



Dossier de presse

3^{ème} Comité de pilotage

Site Natura 2000 FR 9402014 « Grand herbier de la côte orientale »

Vendredi 10 février 2017 à 14h00

Mairie di U Viscuvatu

(salle associative)

Contact : J. Borromei : Communication OEC/UAC : 06.21.01.55.85. borromei@oec.fr



Ce site sera le premier site Natura 2000 en mer en Corse à être doté d'un plan de gestion, nommé document d'objectifs.

Composition du COPIL :

M. le Président de la CTC, Président du COPIL sera représenté par Mme Agnès Simonpietri, Présidente de l'Office de l'Environnement de la Corse.

Vice-présidences du COPIL :

M. le Préfet Maritime de Méditerranée, sera représenté par M. Duchesne, Commissaire Général

M. le Préfet de Haute-Corse sera représenté par M. Fabien MARTORANA, Secrétaire général de la Préfecture de Haute Corse,

Autres membres du COPIL

DREAL, DRJSCS, DDTM, Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres, IFREMER, BRGM, CSRPN, réseau national échouage (mammifères marins et tortues marines) en Corse, CPIE U Marinu, comité régional de Corse de la fédération française d'études et sports sous-marins, ligue Corse de la fédération française de voile, ligue Corse de la fédération française de vol libre, comité départemental de la fédération française de canoë-kayak de Corse du Sud, Ligue corse d'aviron, FIN, Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Corse, Union des ports de plaisance de Corse, Chambre de commerce et d'industrie de Bastia et de la Haute-Corse, prud'homie des pêcheurs de Bastia, Réserve naturelle de l'étang de Biguglia, communauté de communes Marana Golo, communauté de communes de la Casinca, Mairies d'Aléria, de Bastia, de Castellare-di-Casinca, de Linguizzetta, de Lucciana, de Poggio-Mezzana, de Santa Lucia di Moriani, de Sorbo-Ocagnano, de Vescovato

Etapes	Dates
Réunion COPIL 1 pour son installation officielle et désignation opérateur	31 mai 2011
Validation scientifique définitive de l'analyse écologique par la commission mer du CSRPN et par l'AAMP	Octobre 2013
Validation scientifique du Tome 1 par la commission mer du CSRPN	Mai 2014
Réunions de validation auprès des membres du comité de pilotage	Avril à juin 2014
Réunion COPIL 2 pour la validation du Tome 1 « Etat des lieux, analyse écologique, enjeux & objectifs de	9 décembre 2014

conservation ».	
Groupes de travail pour l'élaboration des fiches action de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire	Avril à décembre 2016
Réunion avec les collectivités territoriales	19 décembre 2016
Réunion COPIL 3 pour la validation du Tome 2 « plan d'actions : objectifs et mesures de gestion ».	10 février 2017

I. Rappel du contexte

Le réseau Natura 2000 est le réseau des sites naturels les plus remarquables de l'Union Européenne. Il vise à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des espèces de la flore et de la faune sauvages d'intérêt communautaire.

Il est composé de sites désignés par chaque pays en application des directives européennes :

- ✓ La directive 79/409/CEE du 2 avril 1979, modifiée par la directive du 2009/147/CE du 30 novembre 2009, concernant la conservation des oiseaux sauvages dite « directive Oiseaux ».

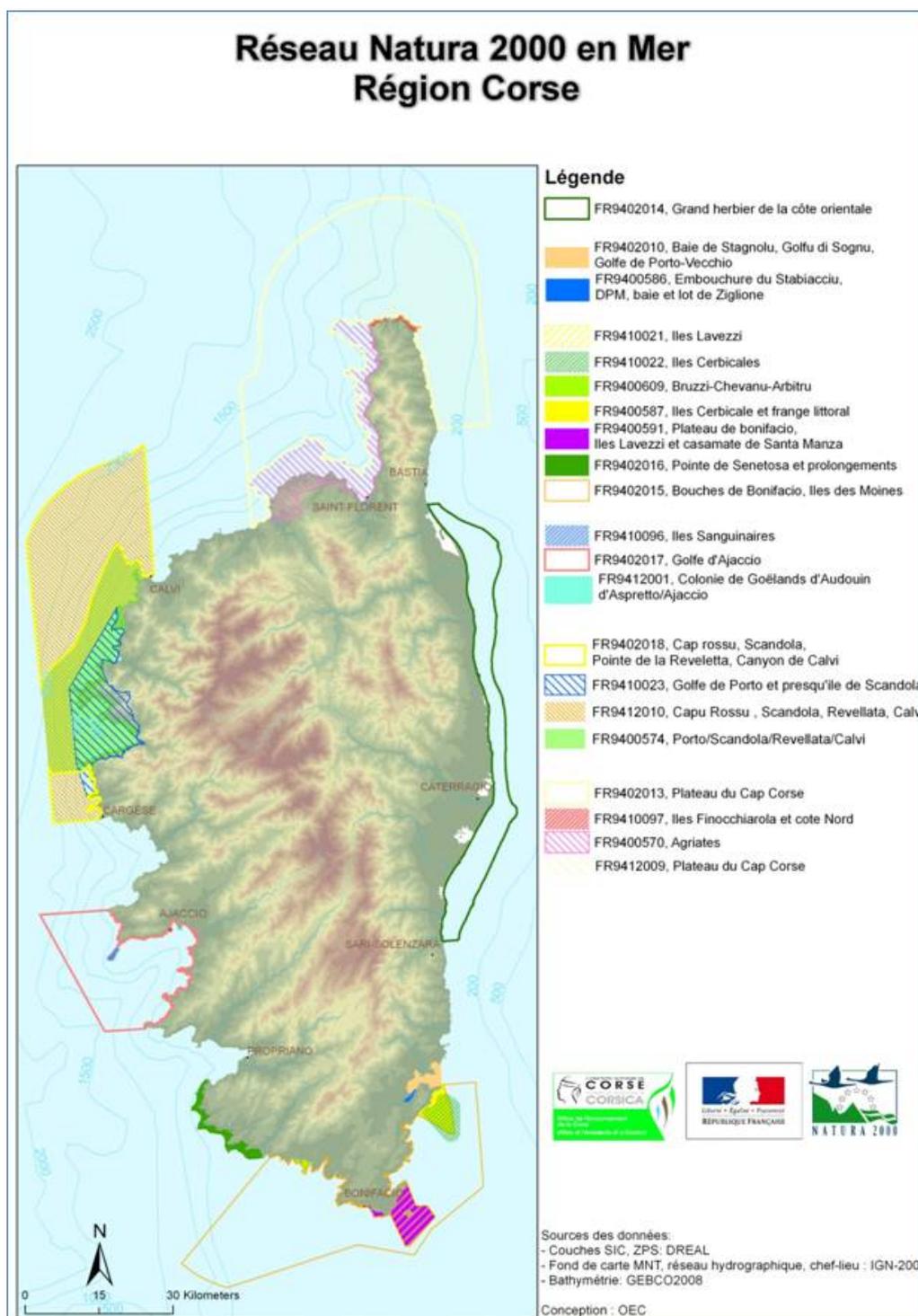
- ✓ La directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des Habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages dite « directive Habitats ».

En application de ces directives, les Etats s'appuient sur la mise en place **de Zones de Protection Spéciales (ZPS) et de Zones Spéciales de Conservation (ZSC) :**

- ✓ Les **ZPS** désignent des territoires appropriés, en nombre et en superficie, à la conservation des espèces sauvages figurant à l'annexe I de la « Directive Oiseaux » et des espèces migratrices ;

- ✓ Les **ZSC** sont désignées en application de la « Directive Habitats ». Ce processus de désignation se déroule en trois étapes. Dans un premier temps, chaque état membre de l'Union Européenne propose une liste de Sites d'Importance Communautaire (pSIC) présentant des habitats et des espèces figurant aux Annexes I et II de la directive. En fonction de cette liste, la Commission Européenne établit une liste des Sites d'Importance Communautaire (SIC) retenue par un arrêté. En fin de processus, l'Etat désigne le site comme ZSC dans un délai maximal de 6 ans.

Forte de ses 1 047 km de côtes, représentant plus de la moitié du littoral français de Méditerranée et 14 % des côtes hexagonales, la **Corse compte 21 sites pour le réseau Natura 2000 en Mer** : 17 sites marins ou majoritairement marins et 4 majoritairement terrestres justifiant d'une gestion intégrée ou concertée avec les premiers sites.



Carte des sites, établis par les directives « Habitats » et « Oiseaux », du réseau Natura 2000 en mer en Corse.

II. Présentation du site Natura 2000

Le site Natura 2000 « Grand herbier de la côte orientale » est localisé à l'Est de la Corse dans le département de la Haute-Corse (2B ; Limite Nord : 42°39'35.19''N - 9°27'03.46''E, Limite sud : 42°51'39.71''N - 9°24'03.44''E). Il débute, au nord, au grau de l'étang de Biguglia et s'étend jusqu'au droit de l'embouchure de la Solenzara. Il concerne la partie maritime à partir de la laisse de haute mer jusqu'à l'isobathe 50 m (site exclusivement marin). Le site est caractérisé par un linéaire côtier d'environ 99 km. Avec une superficie totale de 43 079 ha, le site marin s'étend au droit du littoral de 27 communes. Il a été proposé comme Site d'Importance Communautaire (pSIC) en octobre 2008, puis désigné SIC le 22 décembre 2009. Cette désignation a été motivée par la présence d'habitats et d'espèces, listés aux annexes I et II de la seule Directive « Habitats ».

L'herbier de posidonie (*Posidonia oceanica*) de la côte orientale constitue un écosystème unique en Méditerranée en raison de sa surface et de son état de conservation. En effet, les différents rôles intrinsèques de cet écosystème (e.g. stabilisation et oxygénation des sédiments, lieux de frayère et de nurseries, atténuation de l'hydrodynamisme et protection des zones côtières, stabilisation des fonds, puits de carbone atmosphérique) couplés aux dimensions remarquables de cet herbier, d'une superficie de plus de 22 600 ha, révèlent l'importance de ce site pour l'ensemble du littoral de la plaine orientale et pour la mer tyrrhénienne. **La préservation de cet écosystème contribue au maintien de nombreuses espèces qui en dépendent notamment la grande nacre (*Pinna nobilis*), la tortue caouanne (*Caretta caretta*) ou bien le grand dauphin (*Tursiops truncatus*).** Depuis plusieurs décennies, ces herbiers sont soumis à de nombreuses sources de perturbations, naturelles ou anthropiques, et un déclin notable a été enregistré. Le bon fonctionnement de cet écosystème est le garant de la conservation d'intérêts économiques majeurs, notamment halieutiques car il assure également une continuité avec l'ensemble des lagunes littorales présentes (étangs de Biguglia, Diane, Urbino, Palo, ...). De nombreuses autres espèces de poissons, tels que le mérrou brun (*Epinephelus marginatus*) et le corb (*Sciaena umbra*), d'échinodermes (oursin diadème : *Centrostephanus longispinus*), de cétacés tels que le rorqual commun (*Balaenoptera physalis*), peuvent être également observées sur ce site Natura 2000.

Actuellement cette partie maritime de la plaine orientale ne fait l'objet d'aucune gestion particulière. En revanche, tout le long du littoral, des outils de protections, divers et variés, sont mis en place (ZNIEFF, sites inscrits et classés, Natura 2000, ...).

III. Habitats et espèces d'intérêt communautaire présents sur le site Natura 2000

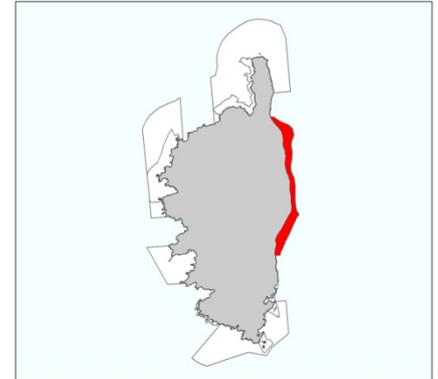
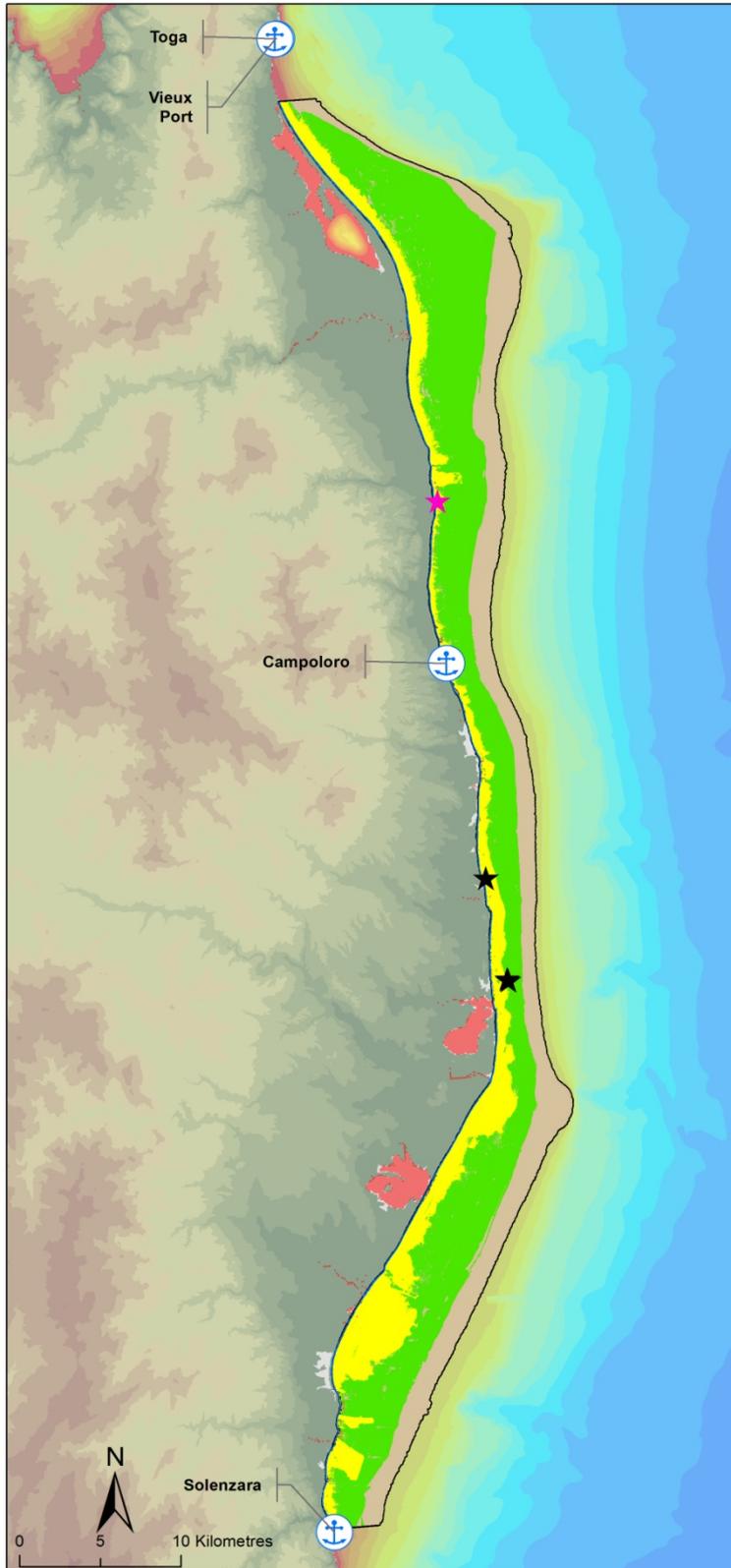
Cinq habitats (Annexe I) et deux espèces d'intérêt communautaire (annexe II) ont été recensés sur le site Natura 2000, présentant des enjeux de conservation faible / modéré / fort ou très fort :

Habitat / Espèce d'intérêt communautaire	Enjeu de conservation
<p>Replats boueux ou sableux exondés à marée basse</p> 	<p style="text-align: center;"><u>Modéré</u></p> <p>Cet habitat, correspondant aux plages, mesure jusqu'à 50 m dans les zones les plus larges et devient quasi inexistante dans d'autres secteurs, notamment ceux présentant une érosion. Des banquettes de posidonie se déposent sur les plages. Leur enlèvement entraîne une altération de la dynamique sédimentaire de la plage et un recul du trait de côte.</p>
<p>Récifs</p> 	<p style="text-align: center;"><u>Modéré</u></p> <p>Ces substrats durs sont faiblement représentés sur le site et mal connus. Seules quelques roches affleurantes de petites tailles sont observées sur le littoral, puisque la plaine orientale est par définition constituée de sédiment. Cet habitat contribue à augmenter la diversité biologique du site en permettant à des espèces de se fixer.</p>
<p>Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine</p> 	<p style="text-align: center;"><u>Modéré</u></p> <p>Sa superficie a été évaluée à environ 8 800 ha pour le site, cependant les sables grossiers et fins graviers sous influence des courants de fond n'ont pu être cartographiés et ces chiffres sont donc sous-estimés.</p> <p>Pour les sables fins bien calibrés situés entre 2,5 m et 20 m de profondeur, aucun signe de dégradation n'a été mis en évidence.</p>

<p>Herbier de posidonie – habitat prioritaire</p>  <p>© Sintinelle</p>	<p><u>Très fort</u></p> <p>La superficie de l’herbier de posidonie, écosystème pivot de Méditerranée, est d’environ 220 km², soit environ 40 % des herbiers de Corse. Cet habitat présente plusieurs dégradations liées notamment à des engins de pêche, à l’ancrage de grosses unités, à des modifications des réseaux d’eau douce, une mauvaise qualité des eaux, ...</p>
<p>Grottes marines submergées ou semi-submergées</p>  <p>©LeGallais</p>	<p><u>Fort</u></p> <p>Trois grottes sont présentes sur le site : « les arches de Riva Bella, les grottes de Riva Bella et Bagherra ».</p> <p>Les risques existants sur cet habitat sont essentiellement liés à la surfréquentation des grottes, qui peut conduire à la destruction partielle ou totale de peuplements dont la reconstitution est très lente.</p>
<p>Tortue caouanne – <i>Caretta caretta</i></p>  <p>©Cesarini</p>	<p><u>Fort</u></p> <p>Cette espèce est classée « en danger » au niveau mondial selon la liste rouge de l’UICN, sa population méditerranéenne l’est particulièrement parce qu’il y a beaucoup de captures accidentelles par la pêche et par les collisions avec les bateaux de plaisance. La côte orientale de la Corse est un site connu pour avoir été bien fréquenté par <i>Caretta caretta</i> dans un passé récent.</p>
<p>Grand dauphin – <i>Tursiops truncatus</i></p>  <p>©Cesarini</p>	<p><u>Modéré</u></p> <p>Espèce commune en Corse, le site Natura 2000 ne présente, à priori, pas de groupe inféodé à ce secteur. Cette espèce est cependant observée fréquemment sur ce site. Quelques captures accidentelles par la pêche ou des collisions avec les bateaux ont été recensés.</p>

Natura 2000
Secteur « Grand herbier de la côte orientale »
FR 9402014

Habitats naturels marins



Légende

- ★ Grottes marines
- ★ Récif-barrière
- ⚓ Ports
- Replats boueux ou sableux exondés à marée basse
- Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine
- Récifs
- Herbiers à Posidonie
- Biocénose du détritique côtier



Sources :
 - Couches communes, MNT: IGN-2009
 - Couches SIC, ZPS : DREAL
 - Bathymétrie : MNT du SHOM selon BRGM, dégradé de couleur selon OEC
 - Sintinelle, 2013 / CARTHAM

Conception : OEC - 2016

V. Méthodologie

Différentes phases de travail ont été nécessaires pour mener à bien le processus d'élaboration du DOCOB du site Natura 2000.

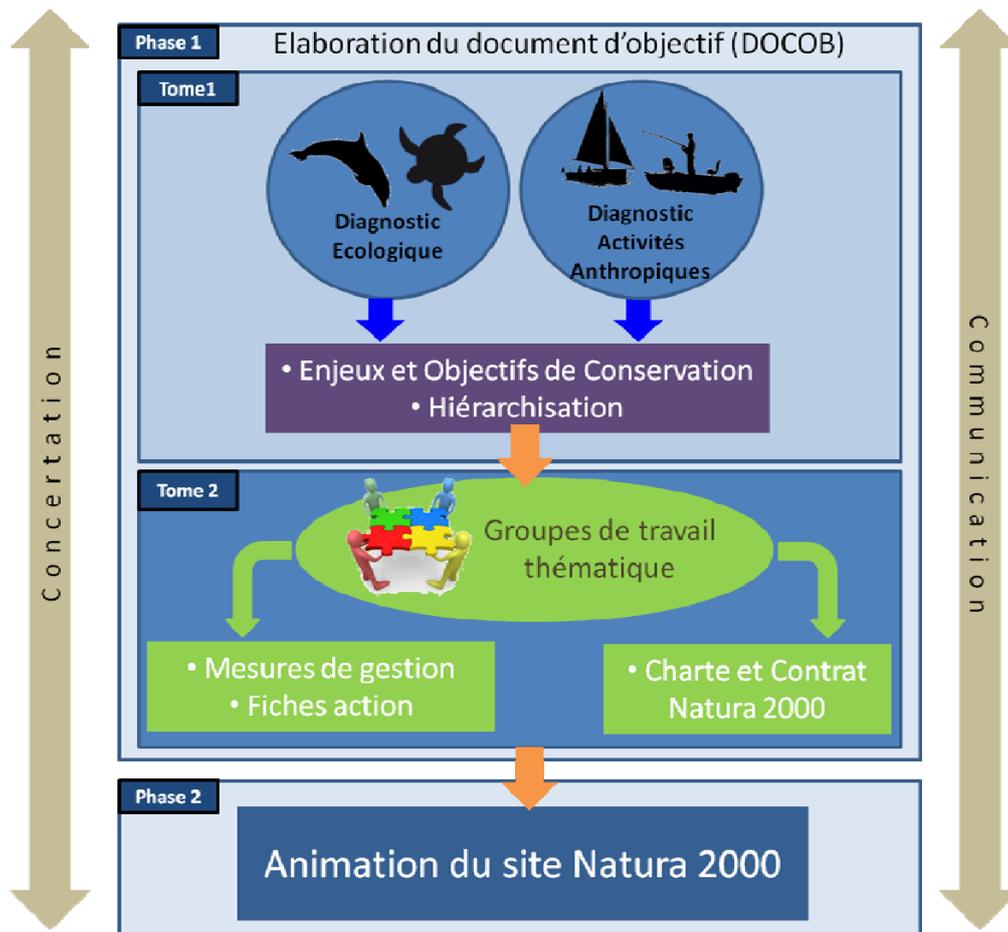
Après l'installation du comité de pilotage en 2011 (COPIL constitué par l'arrêté préfectoral n°045/2011), le site Natura 2000 est entré dans une première phase d'analyse de l'existant (élaboration du tome 1) permettant :

- **d'identifier et de localiser les habitats et espèces présents,**
- **d'apprécier les logiques socio-économiques et culturelles inhérentes au site Natura 2000,**
- **d'identifier dans le cadre de l'analyse écologique les enjeux de conservation à mettre en lumière.**

Le tome 1 « Etat des lieux, analyse écologique, enjeux et objectifs de conservation » a été validé à l'unanimité par les membres du COPIL le 9 décembre 2014.

De cette première phase de travail, découle ensuite, associée à une large concertation des acteurs, la phase d'élaboration du volet opérationnel du DOCOB, avec notamment la définition et l'identification des objectifs et des stratégies de gestion à mettre en œuvre dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 (élaboration du tome 2).

Ce volet opérationnel, dont les stratégies de gestion doivent permettre d'atteindre l'objectif central de Natura 2000, vise à la conservation des habitats naturels et des espèces, identifiés sur le site. Enfin, pour clôturer ce travail de co-construction du DOCOB, ce dernier doit être présenté au COPIL afin d'être validé et entériné par ses membres et sa présidence, marquant ainsi l'entrée du site Natura 2000 dans une nouvelle phase, celle de l'animation opérationnelle.



Pour l'élaboration de ce tome 2, une recherche bibliographique a été réalisée en prenant en compte tous les documents d'objectifs des autres régions méditerranéennes, les actions validées ou en cours pour la conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire, les objectifs de conservation et de gestion pour les autres sites Natura 2000 marins.

La phase de concertation a débuté dans un deuxième temps avec l'ensemble des acteurs concernés par le périmètre du site Natura 2000 « Grand herbier de la côte orientale » : services de l'Etat, collectivités territoriales, sociaux-professionnels, association, ... Ces mêmes acteurs ont été conviés à une réflexion devant permettre de définir les futures actions à mener en termes de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire, tout en maintenant les activités de chacun. A ce jour, plus d'une centaine de personnes ont participé à ces travaux (cf. annexe 1).

Cette démarche participative a permis aux acteurs d'être force de proposition dans la construction du plan d'action du document d'objectifs. Ces rencontres ont favorisé notamment les échanges et les débats sur les intérêts et les objectifs des différentes mesures de gestion proposées. L'objectif était de définir les orientations et les mesures de gestion ainsi que les actions à inscrire au DOCOB, au regard des enjeux de conservation identifiés initialement.

Ces acteurs se sont réunis une quinzaine de fois d'avril à décembre 2016 autour de plusieurs groupes de travail relatif à :

	Ateliers thématique	Descriptif
19 avril	1 ^{ère} réunion du GT Pêche professionnelle	Réunion en comité restreint Présentation de la démarche Natura 2000 et du tome 1 Exposé des enjeux et problématiques pour la pêche professionnelle Réflexion sur les futures actions
20 avril	1 ^{ère} réunion du GT « Sports nautiques »	Réunion avec l'ensemble des membres du copil Présentation de la démarche Natura 2000 et du tome 1 Exposé des enjeux et problématiques pour les sports nautiques Réflexion sur les futures actions
21 avril	1 ^{ère} réunion du GT « Plaisance »	Réunion avec l'ensemble des membres du copil Présentation de la démarche Natura 2000 et du tome 1 Exposé des enjeux et problématiques pour la plaisance Réflexion sur les futures actions
21 juillet	1 ^{ère} réunion du GT « Patrimoine naturel »	Réunion avec l'ensemble des membres du copil Présentation de la démarche Natura 2000 et du tome 1 Exposé des enjeux et problématiques pour le patrimoine naturel Réflexion sur les futures actions
14 septembre	Réunion technique relative à l'ancrage des navires de plaisance	Réunion en comité restreint Réflexion sur les futures zones d'ancrage pour les navires de commerce.

16 septembre	1 ^{ère} réunion du GT « gestion de la plage »	Réunion en comité restreint Exposé des enjeux et problématiques pour le patrimoine naturel Proposition d'actions
19 septembre	Réunion technique relative à l'ancrage des navires de plaisance	Réunion en comité restreint Proposition des futures zones d'ancrage pour les navires de commerce.
20 septembre	2 ^{ème} réunion du GT Pêche professionnelle	Réunion en comité restreint Proposition d'actions et pré-validation
22 septembre	2 ^{ème} réunion des GT Patrimoine naturel & Plaisance	Réunion avec l'ensemble des membres du copil Proposition d'actions et pré-validation
10 octobre	Réunion technique relative à l'aménagement des sites de plongée	Réunion en comité restreint Proposition d'actions et pré-validation
20 octobre	2 ^{ème} réunion des GT Sports nautiques & Pêche de loisir	Réunion avec l'ensemble des membres du copil Proposition d'actions et pré-validation
28 novembre	Réunion technique relative aux nouvelles zones de clapage pour le port de Taverna	Réunion en comité restreint Proposition d'actions et pré-validation
9 décembre	Réunion technique relative à l'ancrage des navires de plaisance dans les posidonies.	Réunion en comité restreint Proposition d'actions et pré-validation
19 décembre	Présentation du Tome 2 : « Plan d'actions : objectifs et mesures de gestion »	Réunion avec le collège des collectivités territoriales Proposition d'actions et pré-validation

IV. Synthèse des mesures de gestion

Dispositif administratif	Intitulé de la mesure de gestion	Priorité
CONTRAT NATURA 2000	<p>Favoriser la récupération des engins de pêche perdus Cette action sera réalisée en concertation avec les pêcheurs professionnels et les plongeurs en scaphandre</p>	1
	<p>Aménager les sites de plongée Mise en place de mouillages écologiques sur les sites de plongée</p>	1
	<p>Définir des zones de clapage pour le port de Taverna Limiter la dégradation de l'herbier de posidonies et lutter contre l'érosion du littoral</p>	1
	<p>Nettoyer les zones de corps morts abandonnées et sans utilité écologique</p>	1
	<p>Accompagner et renforcer l'utilisation de méthodes de nettoyage raisonné sur les plages Renforcer la gestion des banquettes de posidonies, nettoyage raisonné des plages, enlèvement des déchets,...</p>	3
	<p>Installation de tapis de mise à l'eau sur les plages Réflexion à l'échelle du site sur la mise en place de tapis mise à l'eau</p>	3
SUIVI SCIENTIFIQUE	<p>Installation de plots pour limiter la circulation de véhicules motorisés sur les plages Réflexion à l'échelle du site sur la mise en place de ce dispositif</p>	3
	<p>Suivre l'évolution de l'état de conservation de l'herbier de posidonies Suivi des zones d'ancrage, de chalutage, de clapage, ...</p>	1
	<p>Réaliser un suivi scientifique du récif-barrière de Tagliu è Isulacciu Suivi de la vitalité de ce monument naturel rare en Méditerranée</p>	1
	<p>Améliorer les connaissances sur la tortue caouanne et le grand dauphin</p> <p>Réaliser un suivi satellitaire de la tortue caouanne Suivi télémétrique par GPS reliés par ARGOS de ces espèces</p>	1

MESURE REGLEMENTAIRE	Réaliser un suivi scientifique des grottes marines	1
	Limiter l’ancrage dans l’herbier de posidonies des navires de plaisance Ancrage en dehors des herbiers de posidonies	1
	Définir des zones d’attente pour les navires en attente d’opérations commerciales Zones situées en dehors des herbiers de posidonies	1
MISSIONS D’ANIMATION	Récupération de déchets en mer par les pêcheurs professionnels	1
	Accompagner le port de Taverna vers une démarche écologique Equiper le port d’un point propre, de systèmes de récupération des eaux de ruissellement, de lavage et de vannes	2
	Animation du site Natura 2000 Lancement de la phase Animation, mise en place d’une structure animatrice.	1
	Assurer une veille et prendre en compte les actions de conservation issues des programmes, études et plans de gestion existants Coordonner les mesures de gestion du site avec les autres actions déjà mises en place.	1
	Action de communication, de sensibilisation et d’information Mise en place d’une stratégie globale de communication : types d’outils, lieu de diffusion, thématiques, formations, ...	2
	Intégration du site aux nouvelles technologies numériques de communication.	1
	Création et coordination d’un "Réseau sentinelles" Coopération et coordination de tous les acteurs.	1
	Soutenir et appuyer les autorités compétentes suite aux constatations d’infractions commises au sein du site Natura 2000	1
	Instruire et promouvoir la charte et les contrats Natura 2000 En concertation avec l’ensemble des acteurs.	2

	Elaborer des chartes d'engagements spécifiques par activité En concertation avec l'ensemble des acteurs	2
--	---	----------